

Image not found or type unknown



Enregistrement augmentation de capital

Par **caroluna**, le **02/12/2008 à 09:08**

Bonjour,
Ma sarl vient de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire et donc création de nouvelles parts.
Ancien montant : 60000€
Nouveau montant : 80000€
A combien se montent les droits d'enregistrement ?
Le procès verbal qui doit être enregistré auprès des impôts doit-il être signé par tous les associés présents ou le fait de le certifier conforme par le gérant suffit au service des impôts ?
Merci d'avancernCaroluna